



AMBASSADE DE FRANCE AU TOGO SERVICE ECONOMIQUE TOGO-BENIN

Rédigée par Pierre-Henry LENFANT & Quentin ERNOULT
Ref note SE Actualité économique Togo février 2018

Février 2018

Tel +228 22 23 46 80 - 22 23 46 73

NOTE

Objet : Actualité économique du Togo – février 2018

Un budget 2018 en hausse de +7,7%

Le budget général de l'Etat gestion 2018 s'équilibre en ressources et charges à hauteur de 1 321,8 Mds FCFA, respectivement en hausse de +7,7% par rapport à la Loi de Finances (LF) 2017 (1 227,4 Mds) et en baisse de -6,4% par rapport au collectif budgétaire 2017 (1 412,2 Mds). Les recettes budgétaires (hors comptes spéciaux) sont portées à 853 Mds FCFA, en augmentation de +5,7% vis-à-vis de la LF 2017 (806,7 Mds), en raison de l'introduction d'une nouvelle taxe de 5% sur le CA des entreprises de télécommunications (gain espéré de 5 Mds) et de la remise à plat des exonérations de TVA (10 Mds). Au niveau des emplois, les dépenses budgétaires se chiffrent à 925,5 Mds FCFA, en hausse de +10,2%, notamment sous l'effet d'une forte hausse des charges financières de la dette (+26% pour s'établir à 71 Mds). A noter l'évolution plus que maîtrisée des dépenses d'investissement, passant de 310,1 à 314,8 Mds FCFA (+1,5%).

Opérationnalisation d'une chambre commerciale dédiée aux contentieux liés aux « petites créances »

Une chambre commerciale chargée des contentieux propres aux petites créances (0 à 1 M FCFA) vient d'être rendue opérationnelle en date du 27 février 2018, en réponse à l'ordonnance du 22 décembre 2017 soumise par le tribunal de première instance de Lomé. La distinction des litiges de créances en fonction de leur montant permettra d'augmenter le temps disponible des trois traditionnelles chambres commerciales pour le traitement des dossiers plus complexes de recouvrement de créances. A noter que deux autres mesures ont été soumises fin 2017 dans ce même cadre : il s'agit d'un projet de création d'une chambre commerciale au niveau de la Cour d'Appel et la séparation de l'enrôlement des dossiers commerciaux de celui des dossiers civils.

Un nouveau Code Général des Impôts en vue

Le gouvernement a adopté un projet de loi visant la création d'un nouveau Code Général des Impôts (CDM 01/02/2018), dans le but de simplifier le système fiscal actuel, dont la loi-cadre date de décembre 1983. Au titre des mesures phares prévues, il faut noter : la suppression de certaines taxes (salaire, véhicules de société, surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties...), l'abaissement du taux d'imposition sur les sociétés à hauteur de 27% (contre respectivement 29% et 28% en 2016 et 2017) et l'instauration d'un mécanisme de remboursement de crédits TVA. Le nouveau code entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

Hausse de +46% du trafic portuaire cumulé à fin septembre 2017

Le trafic portuaire (y.c. transbordement) cumulé à fin septembre 2017 est en hausse de +46% par rapport à la même période en 2016, passant de 10,53 à 15,4 MT. Cette progression est principalement liée à l'activité de transbordement, en hausse de 4,2 MT pour s'établir, sur les trois trimestres, à 9,9 MT.

Création du site d'information économique Togo First

Le site Togo First vient d'être récemment créé afin d'offrir aux investisseurs potentiels des informations précises sur l'environnement économique togolais. Cette initiative entre dans le projet gouvernemental d'amélioration du climat des affaires pour lequel a été instaurée la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CDM du 23/11/2017), et dont le Tony Blair Institute for Global Change est formellement en charge. Cette cellule est accompagnée de deux autres unités : la Cellule Climat des Affaires (CDM du 29/09/2017) coordonnée au niveau national par Mme JOHNSON et l'unité en charge de la recherche des investisseurs, présidée par la Ministre de l'Economie Numérique Cina LAWSON.

Renforcement de la coopération sino-togolaise avec l'octroi d'un don de 8,5 Mds FCFA

Un accord de coopération économique et technique a été signé entre le gouvernement togolais et la République Populaire de Chine le 13 février 2018. A cet effet, un don de 8,5 Mds FCFA (13 MEUR) a été octroyé à l'Etat togolais, dont l'utilisation reste à déterminer d'un commun accord entre les deux parties. Cette coopération fait suite à une série de projets récemment initiée par la Chine, à savoir les travaux du grand contournement de Lomé achevés en 2014 (51,8 MEUR), la nouvelle aérogare de Lomé inaugurée en 2016 (150 MUSD), la construction de la nouvelle Assemblée Nationale disponible courant 2018 (15,6 MEUR) ainsi que le lancement fin 2017 du projet de modernisation des médias publics (5,3 MEUR).